

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 16 mai 2025 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 02/05/2025.

2. MP Achat mobilier de bureau, réfectoire et vestiaire (accord-cadre) - Firms à consulter

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de lancer la procédure visant l'attribution du marché "Achat mobilier de bureau, réfectoire et vestiaire (accord-cadre)" conformément au mode de passation choisi par le Conseil (procédure négociée sans publication préalable) ; De consulter 4 opérateurs économiques dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable.

3. MP Achat de batteries pour véhicules - Révision de prix

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la révision des prix pour le marché 2020-004 "Achat de batteries pour véhicules - marché de stock", à partir de 2025 ; De valider les bons de commande déjà émis et facturés portant les n° 142, 174-175, 192-193, 219, 231, 323, 375, 377 et 422 ; De rappeler à l'adjudicataire SODIPARTS SRL le prescrit du point II.5 du Cahier des charges 2020-004.

4. MP Achat 60 casques audio - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2025-006 et le montant estimé du marché "Achat 60 casques audio", dont le montant estimé s'élève à € 9.917,36 hors TVA ou € 12.000,01, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant).

5. MP Consultance pour migration du logiciel dispatching - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché "Consultance pour migration du logiciel dispatching" à l'entreprise avec la seule offre, à savoir MSD PARTNERS SPRL à 7890 Wodecq pour le montant d'offre contrôlé de € 25.000,00 hors TVA ou € 30.250,00, 21 % TVA comprise.

6. MP interconnexion des réseaux LAN au travers d'un VPN sécurisé - Option support adaptatif - Achat de jetons

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver l'activation de l'option prévue au point III.3.2.10 du marché 2022-036 "Interconnexion des réseaux LAN au travers d'un VPN sécurisé", visant l'acquisition de jetons de support adaptatif, et de procéder, à l'achat de 100 jetons (un jeton équivalant à une heure de prestation), pour un montant total de € 5.200,00 HTVA, soit € 6.292,00 TVAC.

7. Recouvrement de redevances – Visa et exécutoire des contraintes – Période juillet à septembre 2023

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de viser et de rendre exécutoire les contraintes jointes au dossier et relatives aux créances non-payées des périodes de juillet à septembre 2023 ; De noter que les contraintes concernent 339 factures pour un total à recouvrer de 11.095,42 euros ; De charger le comptable spécial de la Zone de secours DINAPHI d'adresser lesdites contraintes aux huissiers de justice précédemment désignés par le Collège pour tentative de recouvrement.

8. Association des zones de police et de secours envers le CRAC

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord pour la transmission au CRAC des documents budgétaires de la zone après leur approbation, et uniquement les documents officiels, en même temps qu'aux communes de la zone.

9. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 27 avril 2025.

10. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, la secouriste-ambulancière non-pompier volontaire X au 1er mai 2025.

11. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er mai 2025.

12. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er mai 2025.

13. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er mai 2025.

14. Suspension de nomination – Secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la suspension de nomination de Monsieur X, secouriste-ambulancier non-pompier volontaire, pour une période de 3 mois à partir du 1er juin 2025.

15. Démission volontaire pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X, sapeur-pompier volontaire stagiaire, à la date du 30 juin 2025.

16. Cohezio - Mise à disposition d'un CP1 - Fin de convention

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de mettre fin à la convention de collaboration avec Cohezio pour la mise à disposition d'un Conseiller en prévention de niveau I au 30 juin 2025, De marquer son accord sur un renouvellement de cette convention de collaboration avec Cohezio pour la mise à disposition d'un Conseiller en prévention de niveau I à raison d'un jour par semaine à partir du 1er septembre 2025, D'approuver le coût de cette mise à disposition, à savoir 8 UP pour une journée, qui seront facturés à 148,76 €/UP soit 1.190,08 € pour une journée en cas de dépassement des UP disponibles, soit un coût total de 20.231,36 € pour 17 semaines.

17. Recrutement ouvrier logisticien – Nouvelle désignation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de désigner Madame X en tant qu'ouvrière logisticienne à temps plein pour le service Logistique de la zone ; De l'engager dans le cadre d'un contrat d'un an à partir du 1er juin 2025, au grade et barème D1 ouvrier, avec une ancienneté pécuniaire de 5 ans et 9 mois.

18. Conventions types photographe zonal - validation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de signer une convention de photographe bénévole pour la Zone DINAPHI avec Monsieur Victor JACOBS, membre du personnel volontaire de la zone, et Monsieur Steve CLOSSET.

19. Dossier disciplinaire 2024-04 - Décision

Le Collège décide de reporter le point.

20. Dotations provinciales aux zones de secours - Proposition de convention

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance du projet de convention entre la Province de Namur et la zone de secours DINAPHI relatif aux dotations provinciales 2025 ; De charger le Président de prendre contact avec les présidents des deux autres de secours de la Province afin de discuter du projet de convention avant les réunions avec la Province.

21. Commandant de zone - Suivi bimensuel

Le Collège prend connaissance du suivi bimensuel du Commandant de zone.

22. Divers

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Antonin COLLINET

